

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00432

NOUVELLE DENOMINATION SOCIALE DE L'ASSOCIATION « CONSOMMER AUTREMENT » DESORMAIS « TATOU JUSTE »

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 25 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160912-D20160043210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161025

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

NOUVELLE DENOMINATION SOCIALE DE L'ASSOCIATION « CONSOMMER AUTREMENT » DESORMAIS « TATOU JUSTE »

Comme suite au changement de dénomination sociale de l'association « Consommer Autrement » en date du 29 avril 2016 et conformément au compte rendu de l'assemblée générale du 29 avril 2016, il est nécessaire de prendre acte de cette nouvelle dénomination juridique.

L'association « Consommer Autrement » a pris, à cette occasion, le nom de « Tatou Juste ».

Ces modifications n'entraînent aucune dénaturaison des liens contractuels entre Saint-Etienne Métropole et « Tatou Juste ».

Aujourd'hui, la mise en place d'un avenant est nécessaire du fait de cette nouvelle dénomination juridique de l'association « Consommer Autrement », initialement signataire de la convention.

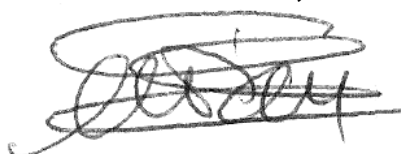
Pour rappel, une convention a été signée le 21 juillet 2016 entre Saint-Etienne Métropole et Consommer Autrement, suite à une délibération du Bureau de Saint-Etienne Métropole du 28 avril 2016 attribuant une subvention d'un montant de 9 100 € pour l'animation de la plateforme Loire Solidaires dédiée aux acteurs de l'ESS.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **prend acte de ces changements :**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant à cette modification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU